

VOTRE PENSION AU RAAP

RETRAITE DU RAAP

Date d'effet de la pension	<ul style="list-style-type: none">◆ 1^{er} jour du mois civil suivant la demande formelle de l'assuré.◆ L'attribution de la pension n'est pas subordonnée à la cessation d'activité.◆ Rappel : la cotisation RAAP est due pour la totalité de l'année, même si la retraite est prise en cours d'année.
Conditions à remplir	<ul style="list-style-type: none">◆ Avoir atteint le minimum de 30 points.◆ En cas contraire, un versement forfaitaire unique correspondant à quinze ans de pension est effectué sur demande formulée auprès des services de la Caisse.
Versement forfaitaire unique (<i>montant brut</i>)	Nombre de points acquis x valeur annuelle de service du point (8,62 euros en 2021) x 15.
Retraite à taux plein	<ul style="list-style-type: none">◆ À partir de l'âge du taux plein*.◆ À partir de l'âge d'ouverture des droits* si l'assuré perçoit sa pension de retraite du régime général des salariés à taux plein.◆ À partir de l'âge d'ouverture des droits* pour inaptitude et pour les anciens combattants. <p style="text-align: right;">* Voir tableau page 28</p>
Retraite avec minoration définitive	À partir de l'âge d'ouverture des droits si l'une des conditions du taux plein n'est pas remplie. La minoration définitive peut être comprise entre 2,5 % et 20 %.
Montant de la retraite RAAP (<i>montant brut annuel</i>)	<ul style="list-style-type: none">◆ Nombre de points acquis x valeur du point de retraite (8,62 euros en 2021) x coefficient de minoration éventuel.◆ Une majoration familiale de 10 % est appliqué sur vos droits si vous avez eu ou élevé 3 enfants au moins pendant 9 ans jusqu'à leur seizième anniversaire.
Formalités à effectuer pour bénéficiaire de sa retraite	Se connecter sur le site www.info-retraite.fr . Votre demande effectuée en ligne sur votre compte personnel est ensuite transmise à tous les régimes auprès desquels vous avez cotisé.
Versements des pensions	Tous les mois à terme échu (calendrier des versements 2021, téléchargeable dans votre espace adhérent www.ircec.fr).